



**44<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme**

**Point 3 – Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences**

Intervention du Luxembourg

7 juillet 2020

Madame la Présidente,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Nous remercions la Rapporteuse spéciale pour avoir mis l'accent sur la violence sexiste et le harcèlement sexuel contre les femmes journalistes, qui sont visées de manière disproportionnée. Ces actes reflètent un problème plus large de sexisme dans nos sociétés et restent trop souvent impunis ; ils peuvent conduire les femmes à s'autocensurer, voire à abandonner leur métier. Cela en fait également des atteintes à la liberté d'expression. Le cyberharcèlement y joue un rôle particulièrement destructeur : nous devons redoubler d'efforts pour l'enrayer.

Les Etats ont une obligation de protéger la liberté des femmes de s'exprimer en toute sécurité dans les médias traditionnels et en ligne. Les entreprises privées qui contrôlent les plateformes en ligne doivent également prendre leurs responsabilités. Le Luxembourg poursuivra ses engagements en la matière, notamment à travers la mise en œuvre de la CEDAW et de la Convention d'Istanbul. Nous soutenons également le mandat de la Rapporteuse spéciale par une contribution volontaire.

Nous devons tous offrir des réponses transparentes et des voies de recours sûres et efficaces aux femmes journalistes. Dans ce contexte, je souhaiterais poser la question suivante : Comment pouvons-nous apporter des réponses efficaces aux harcèlements en ligne, compte tenu également de l'intensification de ces actes constatée en cette période de Covid-19 ?

Je vous remercie de votre attention.